



**DELIBERATION
N° CM 40/035/2025**

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

- Séance du 1^{er} avril 2025 -

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
27

Présents et représentés :
27

L'an deux mille vingt-cinq, le 1^{er} avril, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués les 20 mars 2025 et 26 mars 2025, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

PRÉSENTS : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,
M. Olivier MALECAMP, Mme Muriel CHEVRON, M. Régis CARPENTIER, M. Thierry FAVOCCIA,
Mme Marie-Christine HARISLUR, Adjoints au Maire,
M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Marie-France DELANZY, M. Didier BONNIER, M.
Patrick BONNEMYE, M. Michel BURILLO, Mme Sophie Anne PÉAN, Mme Véronique MAFFÉO,
Mme Adeline CLOGENSON, M. Nicolas PIOT, M. Ludovic GOURDY, M. Philippe CHERY, M.
Julien BOUILLON, Mme Sylvie MARCHAND, M. Laurent MEUNIER, Mme Valérie RICHETIN,
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Marie-Hélène CHAPDELAINE qui donne procuration à M. Olivier MALECAMP, M. Nicolas FOUQUE qui donne procuration à M. Nicolas PIOT, Mme Isabelle BOTIN qui donne procuration à M. Jean-Michel GIRAUDEAU, M. Thierry DELCUPE qui donne procuration à M. Julien BOUILLON, Mme Christine ROUSSET qui donne procuration à Mme Marie-Christine HARISLUR.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Sophie Anne PÉAN

• **Budget Primitif 2025 – Commune**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1611-1 et suivants et L 2311-1 à L2343-2,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu l'instruction comptable M57,

Vu le Règlement Budgétaire et Financier de la commune, adopté par délibération du 22/03/2022,

Vu les Commissions de Finances réunies les 19 décembre 2024, 10 février et 6 mars 2025,

Vu la délibération de ce jour décidant la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024,

Vu la délibération de ce jour fixant le taux des taxes communales pour l'année 2025,

Considérant le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu lors de la séance du 4 mars 2025,

Considérant l'envoi du projet de budget 2025 aux membres du conseil municipal le 20 mars 2025, soit 12 jours avant la réunion du conseil municipal consacrée à l'examen du budget, conformément aux dispositions de l'article L5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le projet de budget primitif 2025 de la Commune s'établissant comme suit :

Entendu l'exposé de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	7 452 453.77 €	7 452 453.77 €
INVESTISSEMENT	5 060 821.17 €	5 060 821.17 €
TOTAL	12 513 274.94 €	12 513 274.94 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS (3 abstentions : Mme Marchand, M. Meunier, Mme Richetin)

- **Approuve** le budget primitif de la Commune pour l'exercice 2025.

- **Donne** au Maire, en tant que de besoin, délégation pour effectuer les virements de crédits de chapitre à chapitre qui s'avéreraient nécessaires, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section à l'exclusion des dépenses de personnel.

Le 3 avril 2025

Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire

